



Evadix SA
Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l' « **Assemblée Générale** ») est ouverte à 16 heures dix par Monsieur Jean-François Gosse, Président du Conseil d'administration, au siège de la Société situé Route de Genval 32, 1380 Lasne.

Avant de constituer le bureau de l'Assemblée Générale, le Président du Conseil d'administration rappelle que, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 et des mesures de police actuellement prises par le gouvernement restreignant les rassemblements, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la possibilité offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et a invité les actionnaires à participer à distance à l'Assemblée Générale au moyen d'un logiciel de vidéo-conférence.

Par conséquent, les actionnaires ont pu participer à la réunion à distance au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société. Les actionnaires ont également été autorisés à remettre des procurations à un mandataire.

1. Composition du bureau

Le Président du Conseil d'administration désigne M. Frédéric Pouchain en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale désigne Whitestone Partners SRL (représentée par M. Frédéric Pouchain) et M. Thierry Lahaye en qualité de scrutateurs parmi les actionnaires.

Les autres administrateurs suivants sont également présents physiquement et sont appelés par le Président du Conseil d'administration à compléter le bureau de l'Assemblée Générale :

- PhM Advisory SRL, représentée par Monsieur Philippe Masset ; et
- Whitestone Partners SRL, représentée par Monsieur Frédéric Pouchain.

Le Président du Conseil d'administration constate que le bureau est ainsi valablement constitué, conformément à l'article 25 des statuts de la Société. Le commissaire de la Société, i.e. RSM SCRL membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, dont le siège est établi Chaussée de Waterloo, 1180 Uccle, RPM (Bruxelles) 0429.471.656, représenté par Madame Céline Arnaud, est également présent à l'Assemblée Générale.

2. Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement.

Convocations : les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été établis dans les délais prévus par les statuts de la Société et les dispositions des articles 7:127 et suivants du Code des sociétés et associations. Le Président rappelle et constate que, le 23 avril 2021, les convocations ont été dûment publiées au Moniteur Belge et dans l'Echo et que le texte de l'ordre du jour, des convocations, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition au siège de la Société à partir de cette même date. Les justificatifs des avis de convocation seront conservés avec le procès-verbal de la réunion.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails, qu'une convocation a été envoyée par lettre ou le cas échéant par un e-mail, aux actionnaires nominatifs. Les administrateurs et toute personne concernée reconnaissent avoir reçu le texte des avis de convocation et les autres documents prescrits par la loi préalablement à la présente réunion de l'Assemblée Générale.

Vérifications des pouvoirs des participants : pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Cette liste des présences reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'Assemblée Générale en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire. L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations y relatives seront conservées dans les archives de la Société.

Vérifications du quorum de présences : le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés, ayant rempli les formalités légales et statutaires, représentent 2.247.852 actions de capital donnant droit chacune à une voix (soit une présence de 74,84% sur un total de 3.003.525 actions de la Société). Conformément à l'article 27 des statuts de la Société, sauf les cas prévus par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix. Le bureau constate que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

3. Tiers présents à l'Assemblée Générale

Outre les membres du bureau précités, assistent également à l'Assemblée Générale les personnes suivantes (e.a.) :

- Madame Antoinette d'Yve de Bavay, candidate membre du Conseil d'administration ; et
- Monsieur Thomas Flament, conseil juridique de la Société.

ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS

Le Président expose que la présente Assemblée Générale a l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la Société, arrêtés au 31 décembre 2020.***
- 2. Présentation desdits comptes.***
- 3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.***
- 4. Affectation du résultat.***

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration dans son rapport de gestion :

- réserve légale : EUR 0 ;
- autres réserves : EUR 0 ;
- rémunération du capital : EUR 0 (dividendes bruts) ;
- résultat reporté : EUR 172.000 (bénéfice)

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2020.

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

6. Administrateurs : nomination et ratification :

A la suite de l'acquisition par Whitestone Partners SRL d'une participation majoritaire dans la Société auprès de l'actionnariat familial de référence, Mesdames Chloé Leurquin et Crina Ecaterina Iftimia ainsi que Monsieur Nathan Leurquin ont présenté leur démission de leur mandat d'administrateur afin d'opérer la transition vers le nouveau management de la Société. A la suite de quoi, trois nouveaux administrateurs ont été cooptés par le Conseil d'administration de la Société pour remplacer les administrateurs démissionnaires : Whitestone Partners SRL, représentée par M. Frédéric Pouchain, PhM Advisory SRL, représentée par M. Philippe Masset et M. Olivier Pirotte.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose à la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- (i) *La ratification de la cooptation de Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin pour la période allant de leur cooptation du 26 janvier 2021 jusqu'au 13 avril 2021.*

Proposition de décision :

L'Assemblée constate que le Conseil d'administration du 26 janvier 2021 a coopté deux administrateurs à savoir Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin demeurant tous les deux Avenue des Sorbiers 3, 1410 Waterloo, Belgique afin de rencontrer les exigences en terme de nombre d'administrateurs telles que visées à l'article 16 des statuts de la Société.

L'Assemblée décide de confirmer la nomination, en qualité d'administrateur, de Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin, pour la période s'étendant du 26 janvier 2021 au 13 avril 2021, jour de leur démission.

- (ii) *La prise de connaissance des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Iftimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.*

Proposition de décision :

L'Assemblée prend acte des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Iftimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.

- (iii) *La ratification de la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.*

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

- (iv) *La ratification de la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) deviendra Président du Conseil d'administration de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.*

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. L'Assemblée décide de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.

- (v) *La ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.*

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

- (vi) *La nomination de Alternadyve SRL (représentée par Madame Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.*

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de nommer Alternadyve SRL (représentée par Madame Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.

- (vii) *Le renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR.*

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR

7. Renouvellement du mandat du Réviseur RSM Belgium représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de RSM Belgium, représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels de la Société, pour une durée de 3 ans. Le montant des honoraires de RSM Belgium est fixé à EUR 2.950.

8. Divers.

Le Président explique en détail les différents éléments susmentionnés. Il rappelle que les trois premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la Société, arrêtés au 31 décembre 2020, (ii) des comptes annuels statutaires de la Société, arrêtés au 31 décembre 2020 et (iii) du rapport du commissaire sur lesdits comptes statutaires. Sur proposition du Président, et avec l'accord du commissaire pour le point 3 de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale dispense le bureau de la lecture complète des rapports prévus aux points 1 à 3 de l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun des actionnaires qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

Le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition de la Société, ou par un mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part. Les administrateurs et le cas échéant le commissaire répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leurs rapports et des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs.

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

1. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration dans son rapport de gestion :

- réserve légale : EUR 0 ;
- autres réserves : EUR 0 ;
- rémunération du capital : EUR 0 (dividendes bruts) ;
- résultat reporté : EUR 172.000 (bénéfice).

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

3. Administrateurs : nomination et ratification :

- (i) *La ratification de la cooptation de Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin pour la période allant de leur cooptation du 26 janvier 2021 jusqu'au 13 avril 2021.*

L'Assemblée constate que le Conseil d'administration du 26 janvier 2021 a coopté deux administrateurs à savoir Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin demeurant tous les deux Avenue des Sorbiers 3, 1410 Waterloo, Belgique afin de rencontrer les exigences en terme de nombre d'administrateurs telles que visées à l'article 16 des statuts de la Société.

L'Assemblée décide de confirmer la nomination, en qualité d'administrateur, de Madame Chloé Leurquin, pour la période s'étendant du 26 janvier 2021 au 13 avril 2021, jour de leur démission.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

L'Assemblée décide de confirmer la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Nathan Leurquin, pour la période s'étendant du 26 janvier 2021 au 13 avril 2021, jour de leur démission.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

- (ii) *La prise de connaissance des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Ifimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.*

L'Assemblée prend acte des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Ifimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.

- (iii) *La ratification de la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

- (iv) *La ratification de la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) deviendra Président du Conseil d'administration de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. L'Assemblée décide de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

- (v) *La ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

- (vi) *La nomination de Alternadyve SRL (représentée par Madame Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.*

L'Assemblée décide de nommer Alternadyve SRL (représentée par Madame Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

(vii) *Le renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR.*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

4. Renouvellement du mandat du Réviseur RSM Belgium représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de RSM Belgium, représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels de la Société, pour une durée de 3 ans. Le montant des honoraires de RSM Belgium est fixé à EUR 2.950.

| | | |
|-------------------|-----------|------|
| Pour | 2.247.852 | 100% |
| Contre | 0 | 0% |
| Abstention | 0 | |

5. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président prie l'assemblée, qui accepte, de dispenser le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal, celui-ci reflétant fidèlement la teneur des débats. Conformément à l'article 7:141 du Code des sociétés et associations, ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale et lève la séance à 17 heures.


Lasne, le 10 mai 2021.

Le Secrétaire

DocuSigned by:

 D66DFD2C1D1B440...

Le Président

DocuSigned by:

 B154F6D2386642E...

Les Scrutateurs

DocuSigned by:


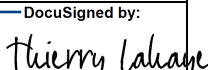
 D66DFD2C1D1B440...

DocuSigned by:

 09AE8809159C48D...

Evadix SA
Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 - LISTE DE PRESENCES

| N° | Identité de l'actionnaire | Nombre et nature des actions | Nombre de voix autorisées ou suspendues | Mandataire | Signature |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|----------------------|---|
| 1. | Whitestone Partners SRL (Route de Genval 13, 1380 Lasne) | 2.060.960 (actions nominatives) | 2.060.960 | M. Frédéric Pouchain | DocuSigned by:  D66DFD2C1D1B440... |
| 2. | M. Thierry Lahaye (Brusselsesteenweg 263, 1785 Merchtem) | 186.892 (actions dématérialisées) | 186.892 | / | DocuSigned by:  09AE8809159C48D... |
| Nombre d'actions représentées | | <u>2.247.852</u> | <u>2.247.852</u> | / | |